



Féchy, le 29 octobre 2012

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Préavis municipal no 7/2012 concernant le budget 2013

Séance du Conseil général du 11 décembre 2012

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2013, établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2013 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	Fr. 6'040'555.--
❖ aux recettes	<u>Fr. 5'934'130.--</u>
soit un excédent de dépenses de	Fr. 106'425.--

=====

Ce budget était à votre disposition sur le site Internet de la commune ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité a été légèrement diminué.

Les salaires du personnel n'ont pas été adaptés, si ce n'est d'une annuité selon la table de l'administration cantonale.

Nous avons tenu compte de l'engagement d'une nouvelle secrétaire municipale avec trois mois de passation des dossiers.

2. FINANCES

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base des acomptes pour 2012 communiqués par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) et fait ressortir une baisse de l'impôt sur le revenu.

La baisse des recettes a été évaluée à près de Fr. 350'000.--.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

- Forêts :

Le budget du compte « forêts » est toujours déficitaire.

Le prix du bois subit toujours la faiblesse de l'Euro face au franc suisse.

En 2013 nous allons effectuer la deuxième tranche de plantation de la chênaie.

- Vignes :

Le budget du compte « vignes » est déficitaire, mais comprend la dépense relative à la réserve communale, une certaine prudence au niveau des recettes de la vente de moût et un minage aux Marchandes.

- Bâtiments :

Le produit des bâtiments communaux est de près de Fr. 220'000.--, soit environ Fr. 40'000.-- pour le bâtiment du Saugey, Fr. 58'000.-- pour l'auberge et le bâtiment Zbinden ainsi que Fr. 120'000.-- pour Rionzier.

Le produit supplémentaire de Rionzier est la conséquence de la négociation du taux hypothécaire.

En ce qui concerne le nouveau collège, nous allons probablement équilibrer les charges et les produits.

Autant pour Rionzier que pour le nouveau collège, il faut attendre des exercices annuels complets pour connaître les retours sur investissements de près de 7,2 millions.

4. TRAVAUX

- Routes, ruisseaux et voirie

Le budget tient compte des frais de maintien de nos routes et ruisseaux en bon état.

- Parcs, promenades, cimetièrè

L'entretien des propriétés, du matériel et des machines fait toujours partie des préoccupations de la Municipalité.

- Ordures ménagères

Les 70% des dépenses sont couverts par les taxes.
Le règlement est en cours de modification.

- Epuratiòn

Les taxes de fonctionnement de l'épuration vont couvrir la majorité des dépenses.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Notre contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves et connaît des coûts à la hausse, soit environ Fr. 53'000.-- pour le primaire et Fr. 42'000.-- pour le secondaire.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Notre participation à la police cantonale, selon l'annonce du Département, sera de Fr. 145'382.--.

Le compte de défense contre l'incendie sera équilibré par le prélèvement des excès de charges dans le compte de réserve.

Ce ne sera plus le cas pour la protection civile car la réserve a été épuisée en 2011 et les taxes de remplacement sont encaissées par le canton depuis début 2012.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Notre participation à la facture sociale par les services cantonaux a été calculée à la baisse de près de Fr. 465'000.--.

Notre participation à l'ARASMAC, l'AJEMA, la FAJE, etc. est supérieure de près de Fr. 27'000.--.

Il faut également provisionner la participation communale à l'UAPE.
